Image not found or type unknown

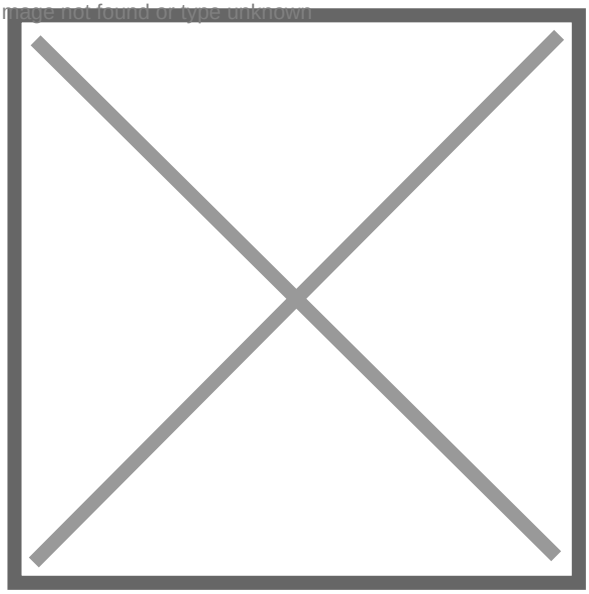

Question arrêt de travail

Par **lucky7**, le **03/04/2016** à **13:40**

Bonjour,je suis actuellement en accident du travail et j'aimerai avoir des renseignements,la cpam m'a consolidé en date du 21 mars 2012 et j'ai fais appel de cet décision mais entre temps cette même cpam m'a fait une rechute le 21 juin 2013 en accident du travail sans avoir de courrier fait en rechute par mon médecin traitant ni par mes chirurgiens car je me suis fait opéré 7 fois,j'ai reçu un conseil en me disant de faire un papier à la cpam en demandant être indemnisé à ce titre en maladie et que par la suite je pourrai le contredire devant le tribunal et qu'il faut que j'accepte le taux ipp qui mettait donné à cette période par la cpam soit 8% sachant que j'ai fais aussi appel de cet décision, donc je me demande si il faut que je fasse ce papier à la cpam car cela voudrait dire que je suis d'accord avec la cpam concernant la rechute or,aucun de mes médecins m'a fait de papier de rechute mais toujours en prolongation d'accident du travail, de plus je ne pourrai pas revenir sur un papier que j'aurai effectuer? je vous remercie cordialement.

Par **morobar**, le **03/04/2016** à **19:31**

Il parait difficile de vous suivre.
Le document demandé pour percevoir des IJSS en maladie ne peut se concevoir que si actuellement vous ne recevez rien.
Pour le reste les recours que vous évoquez laissent à penser que vous bénéficiez de l'assistance d'un professionnel, syndicaliste ou avocat, et il vaut mieux s'en tenir à leurs propos.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés